

CONSEIL MUNICIPAL Du 16 Janvier 2023 à 20 h 00

Le lundi seize janvier deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 10/01/2023

Affichage convocation : 16/01/2023

Nombre d'élus en exercice : **14**

Nombre de Présents – 9 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1er adjoint ; LUCIEN Delphine, 2eme adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3eme adjoint ; BOULAND Sébastien, RUEL Isabelle, FICHE Stéphanie, FOUGERE Marie, GUIBERT Christian.

Nombre d'excusés – 4 dont 2 pouvoirs - BOUVET Sylvie donne pouvoir à Joëlle CHARRIER, CAILLEAU Virginie, COLLET Julien donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude, LEBOUCHER Jérôme.

Nombre d'absent - 1 GODET Philippe

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELLEUVRE

Ordre du Jour :

I.	FINANCES	1
1.	Débats d'Orientation Budgétaire	1
2.	Viabilisation terrain Front de Taille	2
3.	Information : virement de crédits	2
4.	Remboursement de frais de transport citerne à un élu	2
II.	PERSONNEL	2
5.	Contrat d'assurance groupe avec le CDG « risques statutaires »	2
III.	Questions diverses	3
IV.	Dates à retenir	3

Mme Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu validé précédemment par le secrétaire de séance. *Tous les conseillers présents acceptent celui-ci. Le conseil n'émet pas de remarques particulières. ???*

Jean-Claude BELLEUVRE est nommé secrétaire de Séance pour l'assemblée en ce jour.

I. FINANCES

1. Débats d'Orientation Budgétaire

Mme Le Maire expose à l'assemblée, en soutien des rapporteurs de commission, qu'il est prévu de continuer les projets suivants :

a. Points en investissement

- Finalisation des travaux du Restaurant scolaire
- Agrandissement de la Mairie
- City stade
- Agrandissement du cimetière
- Rue des Buttes
- Etude propriété privée de la commune sur le cadastre et chemin communaux
- Arbre : 1 enfant né
- Intégration de la numérisation des actes dans BL

b. Points fonctionnement

- Entretien voirie (matériel, pata, réfection complète chemin de la Rosière avec fossés)
- Entretien des bâtiments publics
- Utilisation complète du service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes

Le conseil émet un avis favorable.

2. Viabilisation terrain Front de Taille

Le conseil municipal,

Vu la proposition de construction de 3 logements sociaux sur 2 terrains viabilisés par Podhélia,

Vu qu'il faille viabiliser pour un 3^{ème} logement,

Considérant le projet présenté aux élus,

Après en avoir délibéré,

- ➔ *autorise Mme Le Maire à faire le nécessaire auprès des concessionnaires pour viabiliser le 3^{ème} logement et charge son adjoint Jean-Claude Bellevre et les services à prendre contact avec eux pour commencer les travaux.*

Vote : pour à l'unanimité

3. Information : virement de crédits

Mme Le Maire annonce à son conseil qu'un certificat de virement de crédit a été réalisé afin de régulariser les montants perçus concernant la fiscalité de 2022. Ainsi :

022 dépenses imprévues – 665.00 €

Chap 014 article 739223 + 665.00 €

Le conseil émet un avis favorable.

4. Remboursement de frais de transport citerne à un élu

Dans un contexte environnemental et pour l'entretien des espaces verts, il a été convenu de mettre en place une citerne d'eau, il convient de rembourser M. Ruel des frais de transport (carburant) d'un montant de 60.01 € TTC (facture super U de Durtal).

Le conseil municipal,

Vu le besoin de transport pour la mise en place d'une citerne d'eau au bénéfice de la commune pour l'entretien des espaces verts,

Vu que M. Ruel à avancer le carburant pour ce transport,

Considérant qu'il faille le rembourser,

- ➔ *Autorise Mme Le Maire et le service comptable à payer la facture de Super U concernant le carburant d'un montant de 60.01 € au bénéfice de M. Ruel Daniel.*

Vote : pour à l'unanimité

II. PERSONNEL

5. Contrat d'assurance groupe avec le CDG « risques statutaires »

Le Maire – Le Président rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 19/09/2022, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Le conseil municipal,

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents

Collectivités - 121 agents

agents CNRACL	4,95 %
agents IRCANTEC	1,18 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2023. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2024 et 2025 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2023 et 2024, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

- ➔ autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe,
- avec couverture des charges patronales.

Vote : pour à l'unanimité

III. Questions diverses

1. Prix électricité et bâtiments publics

M. Lancelot demande des informations concernant les prix des contrats d'électricité en cours.

Puisque les collectivités ne peuvent plus être en tarif réglementé, il a été réalisé un marché groupé avec le SIEML pour 3 ans dont le titulaire est EDF collectivités, contracté en 2021. Les prix sont bloqués pour une année et varie à chaque début d'année. Pour l'année prochaine, il apparait qu'une augmentation de 40 % aurait lieu.

M. Lancelot pose la question concernant la continuité de l'ouverture de la salle des fêtes pour les animations des particuliers.

L'état apporte une aide aux collectivités avec le programme de « l'amortisseur d'électricité » dont la collectivité devra s'inscrire.

2. Communication

Les bulletins sont arrivés et la commission se réunit le 24/01 pour l'organisation de la distribution

3. Urbanisme

Les commissions en urbanisme continuent vers l'avancée de la mise en place du PLUI dont la date d'échéance est reportée à mi-2025.

En attendant, il convient de mettre à jour l'application du SIG en préparation du futur PLUI sur l'extranet de la communauté de communes : remarque des particuliers, arbres et haies à préserver, zonages....que chaque commune devra renseigner.

IV. Dates à retenir

Prochain conseil : les 20/02/2023 et 13/03/2023 (vote CA et BP)

Commission finances : 24/02/2023 et 03/03/2023

Commissions CCAS et CDE : 06/02/2023 respectivement à 18h et 18h45.

Sans autre question, la séance est levée à : 21h30